



Doc. 14078
22 juin 2016

Le fonctionnement des institutions démocratiques en Turquie

Amendement¹ n° 10

Sous-amendement n° 1

déposé par la Commission pour le respect des obligations et engagements des Etats membres du Conseil de l'Europe (Commission de suivi)

Dans l'amendement 10, remplacer les mots «à la fin du paragraphe 13, insérer les phrases suivantes» par les mots suivants:

«après le paragraphe 13, ajouter le paragraphe suivant».

1. 2016 - Troisième partie de session

